

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 mars 2025 à 19h00
Délibérations (extrait du registre des délibérations)

Le 03 mars 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de Charvonnex dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GIMBERT, Maire.

Conseillers en exercice : 14

Étaient présents : GIMBERT Jean-François, Maire ; VITALI Hervé, DUBOIS Marie-Odile, EVERAERE Didier, Adjoints ; FONTANIVE Bernard, DEPIAT Martine, MORAND Michèle, POISSON Jean-Christophe, GUYOT Stéphanie, MARTIN Magali, conseillers

Excusés : FARYS Béatrice, FEDOROFF Michel, FORESTIER Sylvain, LEROUX Damien,

Pouvoir : FARYS Béatrice a donné pouvoir à VITALI Hervé

Quorum : 10/14

Secrétaire de séance : MORAND Michèle

Date de convocation : 24/02/2024

○ **Délibération n°D08/2025 : droit de préemption urbain, parcelles cadastrées section AD n°1623, n°1114 (Sur Doucy)**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que :

- la DIA (déclaration d'intention d'aliéner) n°03/2025 a été reçue en mairie le 25/02/2025 ;
- qu'elle concerne la vente des parcelles cadastrées section AD n°1623, n°1114 (consistant en terrain non bâti d'une surface de 937 m²) ;
- que le prix de la vente est de 345 000,00 Euros (avec en plus une commission de 14 000,00 Euros à la charge de l'acquéreur) ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ ***De ne pas exercer*** son droit de préemption sur la vente des parcelles cadastrées section AD n°1623, n°1114

Conseillers en exercice : 14

Étaient présents : GIMBERT Jean-François, Maire ; VITALI Hervé, DUBOIS Marie-Odile, EVERAERE Didier, Adjoints ; FONTANIVE Bernard, DEPIAT Martine, MORAND Michèle, POISSON Jean-Christophe, FEDOROFF Michel, GUYOT Stéphanie, FORESTIER Sylvain, MARTIN Magali, conseillers

Excusés : FARYS Béatrice, LEROUX Damien,

Pouvoir : FARYS Béatrice a donné pouvoir à VITALI Hervé

Quorum : 12/14

Secrétaire de séance : MORAND Michèle

Date de convocation : 24/02/2024

○ **Délibération n°D09/2025 : marchés de travaux rénovation mairie - avenants**

Considérant les marchés de travaux pour la rénovation de la mairie ;

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux complémentaires ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ ***De valider*** les avenants aux marchés de travaux de rénovation de la mairie comme suit :

LOT	LIBELLE	ENTREPRISE	MONTANT INITIAL	MONTANT AVENANT	NOUVEAU MONTANT MARCHE
01	Démolition /Gros œuvre	ALLEGRO	296 003,95€ HT 355 204,74€ TTC	+ 40 152,61€ HT + 48 183,13€ TTC	336 156,56€ HT 403 387,87€ TTC
01	Démolition /Gros œuvre	ALLEGRO	336 156,56€ HT 403 387,87€ TTC	+ 4 924,00€ HT + 5 908,80€ TTC	341 080,56€ HT 409 296,67€ HT
09	Menuiseries extérieures alu /occultation	MODERNALU	47 460,00€ HT 56 952,00€ TTC	+ 730,00€ HT + 876,00€ TTC	48 190,00€ HT 57 828,00€ TTC

➤ **D'autoriser** le Maire à exécuter toutes les formalités relatives à ces avenants.

- **Délibération n°D10/2025 : cession des parcelles cadastrées section AC n°586, n°589, n°699, n°701 et n°703 à Monsieur DURET – retrait de la délibération n°D07/2025**

VU la délibération n°D07/2025 du 03/02/2025 portant cession des parcelles cadastrées section AC n° n°586, n°589, n°699, n°701 et n°703,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE :

➤ **De retirer la** délibération n°D07/2025 du 03/02/2025.

- **Délibération n°D11/2025 : acquisition propriété BOUVET route du Chef-lieu**

Considérant l'opportunité d'acquérir la propriété de la famille BOUVET située route du Chef-lieu, constituée d'une maison d'habitation et d'un terrain,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE :

➤ **D'acquérir** la propriété BOUVET située 650 route du Chef-lieu cadastrée comme suit :

Section	N°	Lieudit	Surface
AD	377	650 ROUTE DU CHEF LIEU	00 ha 05 a 46 ca
AD	519	CHARVONNEX	00 ha 00 a 20 ca
AD	717	CHARVONNEX	00 ha 00 a 31 ca
AD	1078	CHARVONNEX	00 ha 01 a 11 ca
AD	1107	CHARVONNEX	00 ha 05 a 06 ca
AD	1501	CHARVONNEX	00 ha 02 a 36 ca
AD	1653	CHARVONNEX	00 ha 00a 44ca

Total surface : 00 ha 14 a 94 ca

➤ **Précise** que le prix de vente est de 900 000,00€.

➤ **D'autoriser** le Maire à exécuter toutes les formalités relatives à cette acquisition :

- financement (emprunt, subvention, etc),
- actes (compromis, acte, etc).
